



Aix-en-Provence, le 22 juillet 2016.

Les organisations syndicales du CRNA/SE ont pris connaissance de la dernière note DO sur le registre des heures, diffusée en l'état par le service.

Sa déclinaison locale au CRNA/SE nécessite selon nous un passage en CT/S pour définir ses modalités d'application.

Sur un sujet touchant la licence de contrôle, l'application locale se doit d'être acceptée et comprise par les personnels, ce qui, en l'état, n'est clairement pas le cas.

Dans cette optique, nous considérons que cette note n'a pas de valeur, et proposons de travailler avec l'administration sur le sujet durant l'été pour pouvoir valider un dispositif lors du CT/S de septembre, ce qui permettra alors d'explicitier les modalités de mise en application.

Les bureaux de section.